

Commune de
SERRIERES EN CHAUTAGNE **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 9
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux et le 05 juillet
Le Conseil Municipal de la commune de SERRIERES EN CHAUTAGNE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la
présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

PRESENTS : Jean-Marc JOURDAN – Sandrine PERRIN

Kévin TORRES-FERREIRA – Pierre-Alexandre BONVARLET – Sylvie
 LAMOUR – Jacques MAILLET – Gaëtan PIEDVACHE – Nadine TRUCHE

ABSENTS EXCUSES : Nicole PARIS (procuration à Sylvie LAMOUR) –
 Céline LYARD (procuration à Pierre-Alexandre BONVARLET – Alexandre
 MERLE (procuration à Brigitte TOUGNE-PICAZO) – Allison MUGNIER
 (procuration à Nadine TRUCHE)

ABSENT : David BOTTOLI – Mylène MOLLEX

Secrétaire de séance : Jacques MAILLET

OBJET :

V – Eau – Climat – on agit

Madame le Maire explique que "EAU-climat, on agit !" est une opération menée par le CISALB dont l'objectif est de mettre en œuvre, à l'échelle communale, un plan d'actions visant à adapter les pratiques et les usages de l'eau. Ce plan s'adresse aux services des 64 communes du territoire et à ses citoyens.

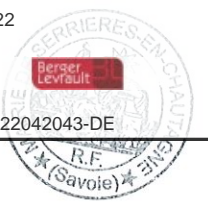
De nombreuses communes sont mobilisées pour une gestion parcimonieuse de l'eau. Ce projet vise à consolider et amplifier leurs initiatives et engager les autres communes dans une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau. Pour répondre à ces objectifs, le CISALB demande aux communes de mettre en œuvre 03 actions obligatoires et propose également des actions à la carte.

ACTIONS OBLIGATOIRES

- Construire et animer le plan d'actions « Eau-Climat » de la commune : la commune,
- s'engage à désigner un(e) élu(e) référent(e) et agent(e) responsable référent(e) pour le suivi et l'animation interne de l'opération et des engagements pris.
- Un comité technique doit être mis en place pour assurer le suivi de la démarche au sein de la commune.
- Agir et communiquer en période de sécheresse : respecter les restrictions d'usages de l'eau et communiquer auprès de la population en période de sécheresse.
- Instruire les déclarations de prélèvements domestiques.
- Connaitre et suivre 100 % des consommations d'eau des sites et établissements communaux : la commune s'engage à collecter les consommations en eau de ses établissements, installer des compteurs si nécessaire, et suivre ces consommations.

ACTIONS A LA CARTE

- Récupérer et utiliser les eaux pluviales
- Adapter les espaces verts et le fleurissement
- Désimperméabiliser les sols



- Economiser l'eau (matériels hydro-économiques, supprimer les fuites...)
- Repenser le fonctionnement des fontaines publiques
- Réduire la pollution des rivières par les grilles d'eaux pluviales
- Sensibiliser les élèves
- Susciter l'action citoyenne
- Soutenir les initiatives locales Monsieur le Maire propose au conseil d'engager la commune dans l'opération « EAU-Climat, on agit ! » portée par le CISALB et de l'autoriser à mettre en œuvre les actions dites obligatoires du projet et peut également souscrire à des actions à la carte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE DESIGNER Monsieur Jean-Marc JOURDAN, 1^{er} Adjoint en qualité de référent « élu » et Monsieur Guillaume SIMON, en qualité de référent « agent » pour le suivi et l'animation en interne de cette et des engagements pris.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Brigitte TOUGNE-PICAZO

